



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CROUS DE LYON
Séance du 22 juin 2021

Délibération du CA n°21/12

Objet : tarif en restauration

Document(s) joint(s) : néant

*Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation ;
Vu les articles R822-1 à R822-34 du code de l'éducation ;
Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Crous de Lyon, modifié le 26 octobre 2020 ;
Vu la délibération du Conseil d'administration du 18 juin 2015 ;*

Exposé des motifs :

Le tarif du point supplémentaire a été voté au Conseil d'administration du 18 juin 2015 sur le principe du menu étudiant divisé par 6.

Suite à la mesure du repas à 1€ prise dans le cadre de la crise sanitaire il apparaît que la délibération du 18 juin 2015 nécessite une précision :

Le prix du point supplémentaire est calculé sur le tarif du menu étudiant fixé à 3,30€ depuis la rentrée universitaire de septembre 2019.

Article unique :

Le Conseil d'administration décide de préciser que le tarif du point supplémentaire pour les étudiants est de 0.55€.

Menu à points

Le menu comporte 6 points et permet de composer librement son menu en fonction des plats proposés. Ex de menu à 6 points :

Entrée 1 point + plat chaud 4 points + dessert 1 point

ou

plat chaud 4 points + dessert 2 points

	2019-2020	2020-2021	2021-2022
Restaurants concernés	Tous	Tous	Tous
Prix du point supplémentaire	Etudiants : menu étudiant/6 Personnels : 0,70 € HT	Etudiants : menu étudiant/6 Personnels : 0,70 € HT	Etudiants : menu étudiant/6* Personnels : 0,70 € HT *sur la base du tarif à 3,30€

La présente délibération est adoptée à la majorité des membres du Conseil d'administration :

Nombre de membres composant le CA : 27 Nombre de membres présents ou représentés : 24 Quorum atteint : Oui Nombre de voix favorables: 24 Nombre de voix défavorables : 5 Nombre d'abstentions: 0

Fait à Lyon, le 2 juillet 2021
Le Président du Conseil d'administration,
Recteur délégué pour l'Enseignement supérieur,
la Recherche et l'innovation
de la région académique Auvergne Rhône-Alpes



Gabriele FIONI